

Ecole Spéciale d'Architecture.

Etablissement reconnu d'utilité publique.

2^{ème} Classe

Année 1909-1910

Avant-projet

Une école d'équitation

d'un manège

Nous supposons l'utilisation d'un joli site aux abords de la Capitale.
L'espace disponible couvrirait ^{quatre} ~~vingt~~ hectares. ^{au parc d'agrément,} ~~en~~ ^{avec pelouses et massifs -} ~~les~~ aménagements de façon à ce qu'ils se présentent agréablement à la vue du ~~passant~~ ^{et qu'ils assurent} le charme de promenades équestres.
Effectivement, ^{une piste en plein air s'accrochera} ~~une piste en plein air s'accrochera~~ ^{parmi la diversité de} ~~parmi la diversité de~~ ^{manières aux quels donnera lieu le disp.} l'aménagement des pelouses et des massifs.

Des écuries ^{construites} seront prévues pour 60 chevaux. ^{avec enclos pour le fourrage} ~~avec enclos pour le fourrage~~
Un manège couvert sera également prévu pour les exercices ^{pendant la} ~~pendant la~~ ^{mauvaise saison} ~~mauvaise saison~~ ^{peu de temps} ~~peu de temps~~.
^{Petit restaurant avec salle de repos - vestiaire - et 22 cabines à douche - Pavillon de cuisine} ~~Petit restaurant avec salle de repos - vestiaire - et 22 cabines à douche - Pavillon de cuisine~~

L'avant-projet sera rendu demain mardi avant 5 heures.

Il comprendra:

- 1° Un plan général du territoire à l'échelle de $0^m,002$ p.m.
- 2° des plans du manège et de l'écurie à l'échelle de $0^m,001$ p.m.

Lesquels seront déposés au bureau de l'École.

Le 17 Janvier 1910

L'Administrateur délégué,
Directeur de l'École,

Anton Trelet

